

## MENTION D'INFORMATION

### PUMA échanges CFE - expérimentation

Afin de vérifier le respect des conditions requises pour bénéficier de la Protection maladie Universelle (PUMA), la CNAMTS met en place, à titre expérimental, un échange de données avec la Caisse des Français de l'Étranger (CFE).

La PUMA assure à toute personne résidant en France de manière stable et régulière, la prise en charge de ses frais de santé. Le contrôle du respect de cette condition de résidence incombe aux organismes d'assurance maladie.

Les informations transmises par la CFE sont les suivantes :

- NIR
- Nom
- Prénoms
- Date de naissance
- Adresse postale
- Catégorie d'activité : salarié, non-salarié, étudiant, retraité

Ce transfert d'informations permet aux caisses locales de vérifier le respect de la condition de résidence pour les personnes concernées par un double rattachement et de maintenir la prise en charge des frais de santé pour les personnes majeures domiciliées en France. Aucune fermeture de droits ne peut intervenir sans un examen individuel du dossier.

Les informations sont accessibles aux agents des CPAM et CGSS habilités, dans le respect du secret professionnel et dans la stricte mesure où ces données sont nécessaires à l'exercice des missions qui leur sont confiées.

Le droit d'opposition prévu par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée ne s'applique pas au présent traitement.

Les droits d'accès et de rectification prévus par cette même loi s'exercent auprès du Directeur de la CPAM ou CGSS de rattachement.

La loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée s'applique à ce traitement qui a fait l'objet d'un engagement de conformité au **décret n°2015-390 du 3 avril 2015** autorisant les traitements de données à caractère personnel par les organismes gestionnaires des régimes obligatoires de base de l'assurance maladie pour l'accomplissement de leurs missions d'affiliation, d'immatriculation, d'instruction des droits aux prestations et de prise en charge des soins, produits et services.